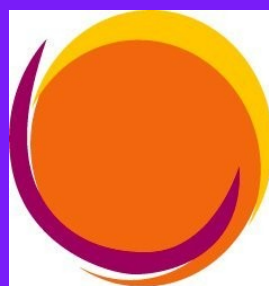
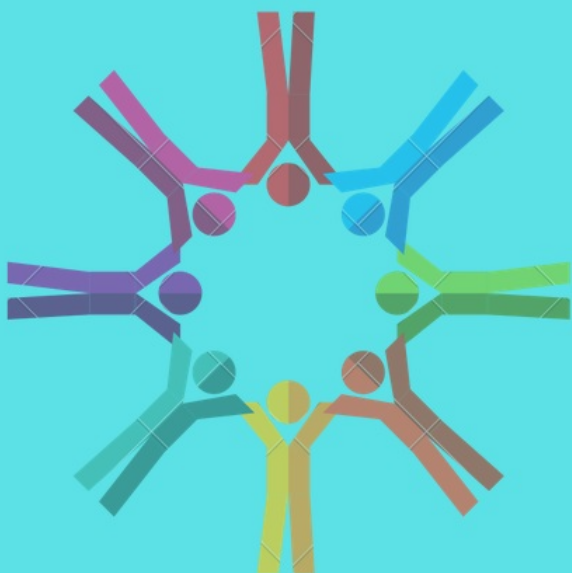


LA LETTRE DE LA **FNASCE**



FNASCE

couleur **passion**



Décembre 2020



Le mot de la présidente

C'est avec émotion et fierté que je m'adresse à vous en tant que 6^e présidente fédérale de la FNASCE, via cette nouvelle lettre fédérale, présentée dans un nouveau format, riche en couleurs.

MERCI à Joëlle GAU pour son investissement et son implication durant 27 ans au sein du comité directeur fédéral dont 14 ans de présidence. Bonne retraite bien méritée ma chère Joëlle, tu vas pouvoir profiter des tiens et écrire un nouveau chapitre de ta vie.

L'année 2020 aura été bouleversée par cette crise sanitaire inédite. Nous avons dû adapter nos vies, nos quotidiens, nos activités professionnelles, nos modes de communication. Nul n'était préparé à ces épreuves. Chacun a vécu et vit cette période complexe de façon différente avec parfois le poids de la solitude, de l'éloignement de nos proches, de la coupure du lien social.

Merci aux ASCE et URASCE pour leur engagement à poursuivre leurs actions en direction de nos adhérents et leurs familles, afin de continuer à leur apporter un lien social et de l'entraide dans tous ses domaines d'interventions, notamment le sport, la culture et les loisirs.

Face aux perpétuels mouvements de réorganisation des administrations et établissements publics, nous devons nous adapter aux enjeux liés aux changements et innover nos démarches. Le comité directeur fédéral s'attache dès à présent à accompagner les ASCE dans les démarches auprès des préfetures dans le cadre des transferts vers les secrétariats généraux SGC, notamment avec la préparation d'une convention type, des appuis et conseils qui viendront en complément d'une démarche nationale auprès du ministère de l'intérieur

Ces fêtes de fin d'année, sur fond de pandémie, ne seront pas comme les autres, c'est certain. Noël occupe une place à part entière dans nos vies. Restons vigilants afin de continuer à écrire et forger des souvenirs pour petits et grands. Prenez soin de vous et de vos proches.

A très vite pour nous retrouver de nouveau lors de nos prochaines manifestations et partager tous ensemble nos valeurs « couleur PASSION ».

Michèle JOSSIER

Fonctionnement - Prospectives - Conseils



La commission FPC s'est réunie trois fois en visioconférence pour modifier les statuts et le règlement intérieur. La pandémie à laquelle nous avons dû faire face en 2020 a contraint au report de l'assemblée générale et rendu nécessaire ces changements. Les statuts actuels ne permettent pas la tenue d'une assemblée générale ordinaire en visioconférence ni le vote numérique même sécurisé. C'est pour cette raison que l'assemblée a dû se tenir, n'étant pas possible de déroger.

La commission a pris en compte ces contraintes et en un temps très court a modifié les statuts afin d'intégrer ces nouvelles dispositions et permettre en cas de nécessité la tenue d'une assemblée générale en visioconférence avec des votes numériques. Ces dispositions ne concernent que les assemblées générales ordinaires et pas les assemblées générales extraordinaires. Ces dernières ne peuvent se tenir qu'en présentiel.

Les nouveaux statuts et le règlement intérieur seront présentés lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire prévue à l'assemblée générale des 7 et 8 avril 2021.

Roland BIGORRE, responsable FPC

Les info des secteurs



Sport

La vie sportive au sein de la FNASCE oriente son activité et son implication à travers trois thématiques : l'écoute et le soutien des ASCE, les actions d'animation du secteur sport et la démonstration que le sport est un sujet social de cohésion, d'égalité et de qualité de vie. Ces engagements sont exposés dans l'infographie ci-dessus.

La commission permanente des sports est persuadée que ces axes de travail sont un vecteur de lien social très important qu'elle s'attache quotidiennement à développer au bénéfice de tous.

Retrouvez tous les messages et conseils délivrés par la commission permanente des sports en cliquant sur ce [lien](#).

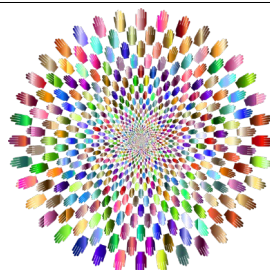
Les dernières informations vous permettront de prendre connaissance des nouvelles dispositions gouvernementales pour la pratique sportive, de découvrir le Do In une pratique d'auto-massage pour donner du dynamisme à vos journées, mais aussi quelques astuces pour aménager son espace de travail et rester sportif...

Nouveauté ! Si vous avez des idées, des suggestions ou encore des questions à poser à la commission permanente des sports, vous pouvez le faire directement sur la page sport du site internet "sport" en cliquant sur ce liens :

Vous avez des questions, des idées, des suggestions

La commission permanente des sports aura à cœur d'étudier vos propositions et vos interrogations dans les meilleurs délais !

Patrick BONNIN,
vice-président délégué au sport



Entraide

À l'image de nos vies personnelles et professionnelles fortement perturbées par la pandémie, le secteur entraide a lui aussi connu une année 2020 très anxiogène.

Dès le premier confinement, ce sont tous les séjours en unité d'accueil qui ont du être revus avec un ajustement à chaque nouvelle mesure gouvernementale avec pour principales conséquences :

- l'annulation des séjours gratuits de printemps ;
- la prise en compte de la situation des adhérents avec l'instauration de la possibilité d'une annulation sans frais des séjours en UA ;
- la mise en place d'un protocole sanitaire pour permettre l'utilisation des UA à partir du 20 juin grâce à la mobilisation de la cellule de veille de la commission permanente aux affaires immobilières ;
- le maintien des séjours gratuits d'été permettant ainsi malgré la crise à 140 familles de partir en vacances avec mise en œuvre de l'achat préférentiel de semaines à la mer auprès des ASCE (16 semaines achetées) ;
- l'annulation sans frais des séjours en UA de décembre.

Cette crise a aussi des conséquences sur l'éducation de nos enfants car elle favorise fortement le décrochage scolaire. Le secteur entraide a ainsi souhaité tisser un partenariat avec l'entreprise Educlever, numéro 1 du soutien scolaire en ligne, pour permettre un accès à Maxicours à des tarifs très compétitifs dans le cadre d'une offre sans engagement.

Nous espérons tous une année meilleure pour 2021.

Stéphane VACHET,
vice-président délégué à l'entraide

Les info des secteurs



Culture

Concours et Jeux

Palmarès Énigme 1969

La CPC a souhaité impliquer les vice-président.e.s Culture en leur permettant de rassembler un maximum d'adhérents dans un objectif de solidarité et d'entraide : faire gagner son ASCE.

Bien que le résultat soit encore timide, il n'en demeure pas moins que certaines ASCE ont su se dépasser avec ardeur et volonté et nous montrer que ténacité et persévérance peuvent mener à la victoire.

Ainsi, 17 ASCE ont participé et nombre d'entre-elles ont fédéré plus de 15 participants avec de surcroît la participations de nouveaux adhérents.

Retrouvez le palmarès sur le site internet de la FNASCE en cliquant [ici](#) :

Dictée :

Certaines Asce n'ont pu se réunir en 2020 pour organiser ce moment convivial tant attendu qu'est **la dictée**. Elle sera prolongée **jusqu'au 1^{er} juin 2021**.

Calendrier prévisionnel Concours 2021 :

Il est consultable sur le site de la FNASCE : [calendrier](#)
Si le contexte sanitaire le permet, le concours de dessin, expression libre et pastel "La Gourmandise" devrait être exposé aux DASCE 2021.



Nouvelles modalités de transmission des bulletins de participation :

Afin d'alléger la procédure de transmission des bulletins de participation et soulager les vice-président.e.s culture, les règlements seront modifiés en faveur d'une transmission directe par courriel de l'adhérent à Dominique Citron, avec copie simultanée **impérative** au vice-président.e culture et président.e de son ASCE.

Cette modification interviendra dès le jeu de Noël.

Alain MORISSON,
vice-président délégué à la culture



Le musée

Le Musée fait partie intégrante du secteur Culture. À ce titre, il sera associé aux animations de la partie "Culture" en vue d'une cohésion harmonieuse entre les différentes activités respectives.

À la suite de l'assemblée générale de Beaune, le vice-président culture, Alain Morisson, s'est entouré d'un groupe de travail pour étudier les différentes thématiques offertes par le domaine de la Chesnaye. Ce groupe est constitué de Michèle Jossier, en tant que présidente, Roland Bigorre, 1^{er} vice-président, responsable des affaires immobilières, Bruna Chanel-Olive, trésorerie, Germaine Verpoest, adjointe au responsable de la commission "Musée", Yannick Lantenois, motivé par le musée, Karl Bes, président de la région Centre et Ludovic Kaire, chargé de dossier "Musée".

Le Musée est clos pour hivernage. Cette relâche va permettre de réfléchir au fonctionnement ainsi qu'à d'autres alternatives de gestion (utilisation des bâtiments...). L'objectif est d'accueillir un plus grand nombre d'adhérents, de visiteurs mais également de s'ouvrir pour une nouvelle valorisation des structures.

Pour 2021, l'exposition « Panorama » sera reconduite et, enrichie. À venir, au Printemps, des séjours travaux (sous une nouvelle forme !) dans le respect des règles sanitaires.

Enfin, le groupe de travail œuvre énergiquement à exploiter ce site magnifique. Nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement.

Alain MORISSON,
vice-président délégué à la culture

Info fédérales



→ L'utilisation d'images, d'illustrations et de photos sans autorisation est illégale

À la suite d'une nouvelle plainte à l'encontre de la FNASCE sur l'utilisation d'une photo mise en ligne sur le site de la FNASCE, il est rappelé qu'une photo ne peut pas être reprise d'un site internet sans autorisation ou provenant d'un tout autre support.

On ne peut pas librement utiliser des photographies (ou images) disponibles sur un site web pour les publier sur un autre site. Si l'auteur d'une photographie a donné son autorisation pour mise en ligne sur un site internet donné, la publication sur un autre site nécessite une nouvelle autorisation de celui-ci.

En revanche, la mise à disposition d'une œuvre au moyen d'un lien cliquable renvoyant à un autre site internet sur lequel la communication initiale a été faite, ne constitue pas une communication à un public nouveau.

Il faut bien veiller à ce que les images, photos et dessins soient libres de droit (des sites gratuits existent) ou obtenir l'accord écrit de leur auteur et dans tous les cas de citer l'auteur et/ou la source ou renvoyer par un lien sur le site de l'objet (exemple les offices de tourisme).

[Retrouver l'intégralité de l'article sur le site de la FNASCE](#)

Source : Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne n° 123/2018 du 7 août 2018



→ Une association à but non lucratif peut-elle avoir une activité commerciale ?

Une association à but non lucratif peut mener une activité commerciale, de manière régulière ou occasionnelle si elle remplit les conditions suivantes :

- gestion est désintéressée,
 - activités commerciales ne concurrencent pas le secteur privé,
 - l'activité lucrative représente une part marginale du budget de l'association
 - ses activités non lucratives restent prépondérantes.
- ▶ Si les recettes lucratives (sauf celles obtenues lors des manifestations de bienfaisance) représentent une part prépondérante des ressources de l'association, elles sont soumises à déclaration et à imposition dès le 1er euro.
- ▶ Si les recettes lucratives sont marginales dans le budget de l'association, elles sont soumises à déclaration et à imposition au-delà de 72 000 €.

Source : service public.fr



Quelques dates à retenir

- 7 janvier : groupe de travail « formation »
- 14 et 15 janvier : réunion du comité directeur fédéral
- 3 au 5 février : séminaire CDF / PU à Préfailles (44)
- 7 et 8 avril : assemblée générale de la FNASCE à Sainte-Foy-lès-Lyon (69)